

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2025****DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 17 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Daniel JORDANOU

Etaient absents : Régis BLANC - Stephen MARTRES - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoirs : 3

Clément BERTA a donné pouvoir à Christelle MICHELIN
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Daniel JOURDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Philippe MANDEREAU

DEL N° 2025-098 – ADMINISTRATION GENERALE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2026 : APPROBATION

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Conformément à l'article L3132-26 du Code du travail, le Maire peut, par arrêté municipal, déroger au repos dominical dans les établissements de commerce de détail après avis du Conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile : la liste doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Il convient de rappeler que toute dérogation à la règle du repos dominical doit obligatoirement bénéficier à l'ensemble des établissements situés dans la Commune se livrant au commerce de détail concerné.

Le Maire propose deux dimanches, comme suit :

- 20 décembre 2026,
- 27 décembre 2026.

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la dérogation au repos dominical en 2026 et aux dates suivantes :

- 20 décembre 2026,
- 27 décembre 2026.

Le Secrétaire de séance,
Philippe MANDEREAU

Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 4/12/2025

Publié le : 4/12/2025

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

Commune de GROISY
Conseil Municipal du 24 novembre 2025



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



hc